

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 01254 Numéro SIREN : 412 341 893 Nom ou dénomination : BESTEK
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2022 sous le numéro de dépôt 2099

PCLASSYS-BESTEK
14 RUE DE LA GARE
91630 MAROLLES EN HUREPOIX
01.64.56.20.00



CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2020



LEROY
14 RUE DE LA GARE
91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Téléphone : 01.64.56.20.00



1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : PLASSYS-BESTEK		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2			
Adresse de l'entreprise 14 RUE DE LA GARE 91630 MAROLLES EN HUREPOIX		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET * 4 1 2 3 4 1 8 9 3 0 0 0 1 1		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	5 998
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	58 526
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	91 140
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	751 864
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	112 455
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	25 000
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	6 149
	TOTAL (II)		BJ	BK	1 051 132
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	294 321
		En cours de production de biens	BN	BO	2 160 583
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 150 049
		Autres créances (3)	BZ	CA	350 045
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	CE
Disponibilités	CF		CG	3 548 085	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	11 122	
	TOTAL (III)	CJ	CK	7 645 386	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	8 696 518	
				446 495	
				8 250 023	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		FLASSYS-BESTEK		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 198 900)	DA	198 900		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	230 311		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	19 890		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* E1)	DG			
	Report à nouveau	DH	3 784 151		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	184 677		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	4 417 929	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	146 953		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	146 953		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs E1)	DV	1 000 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	782 959		
	Dettes fiscales et sociales	DY	253 415		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	38 486		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 610 282		
	TOTAL (IV)	EC	3 685 141		
	Ecart de conversion passif *	(V)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 250 023		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	BF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 685 141			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : PLASSYS-BESTEK					Néant ☐ *				
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	biens *	FD	1 555 956	FE	3 928 008	FF	5 483 964		
	Production vendue								
	services*	FG	56 166	FH	13 812	FI	69 978		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 612 122	FK	3 941 820	FL	5 553 942		
	Production stockée*					FM	838 572		
	Production immobilisée*					FN	215 068		
	Subventions d'exploitation					FO	18 758		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	134 041		
	Autres produits (1) (11)					FQ	27 730		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 788 111	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						PS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	4 431 051	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(60 932)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 226 714	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	29 585	
	Salaires et traitements*						FY	648 654	
	Charges sociales (10)						FZ	228 824	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*						GA	125 374
		- dotations aux provisions						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	146 953
	Autres charges (12)						GE	3 468	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 779 692	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	8 419	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	36	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN	28 209	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	28 245	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS	56 400	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	56 400	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(28 155)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(19 736)		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise PLASSYS-BESTEK		Néant ☐	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	231 773
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	231 773
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	82 807
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	82 807
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	148 966
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(55 447)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 048 129
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 863 452
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	184 677
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
Cession éléments d'actifs		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		82 807	231 773
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise : PLASSYS-BESTEK										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	5 998	D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	58 526	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	89 702	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	623 044	KT		KU	234 282
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	74 700	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	11 619	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	24 419	LC		LD	2 558
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	823 485	LO		LP	238 270	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	25 000
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	5 308	1U		1V	895		
TOTAL IV				LQ	5 308	LR		LS	25 895		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	893 317	ØH		ØJ	264 165

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		4				
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ	5 998	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	58 526	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	91 140	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	105 462	MK	751 864	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	74 700	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	11 619	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	833	MT	26 136	MU		
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	106 296	NH	955 459	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	25 000	ØZ	
Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2	55	2E		2F	6 149	2G			
TOTAL IV			I3	55	NJ		NK	31 149	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	55	ØK	1 051 132	ØL		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2021

Exercice N clos le 3 1 1 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: PLASSYS-BESTEK

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [col.1 - col.2] - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE =
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		PLASSYS-BESTEK						Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	5 998	BL		EM		EN	5 998
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	58 526	PF		PG		PH	58 526
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	18 607	PW	15 001	PX		PY	33 608
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	135 913	QA	108 690	QB	22 655	QC	221 948
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	72 557	QE	225	QF		QG	72 782
	Matériel de transport	QH	11 619	QI		QJ		QK	11 619
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	21 996	QM	1 459	QN	833	QO	22 621
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	260 692	QV	125 374	QW	23 488	QX	362 578
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	325 216	ØP	125 374	ØQ	23 488	ØR	427 102
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général des versements (NP + NQ + NR)	NW	Total général des titres (NS + NT + NU)		NY	Total général des versements (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		PLASSYS-BESTEK		Néant ☐ *					
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	132 240	4F	146 953	4G	132 240	4H	146 953
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	132 240	TV	146 953	TW	132 240	TX	146 953
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	21 195	6U		6V	1 801	6W	19 393
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	21 195	TY		TZ	1 801	UA	19 393
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	153 434	UB	146 953	UC	134 041	UD	166 346
		- d'exploitation	UE	146 953	UF	134 041			
Dont dotations et reprises		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					1Q				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.									

Désignation de l'entreprise : PLASSYS-BESTEK										Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	6 149	UV		UW	6 149			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	19 393				19 393			
	Autres créances clients			UX	1 130 656	1 130 656						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation petits ou remis en garantie * antérieurement constituée) UO			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	6 428	6 428						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	146 938	146 938						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	100 869	100 869						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	38 785	38 785						
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	57 026	57 026						
	Charges constatées d'avance			VS	11 122	11 122						
	TOTAUX			VT	1 517 365	VU	1 491 823	VV	25 542			
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	1 000 000			1 000 000					
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	782 959	782 959							
Personnel et comptes rattachés			8C	109 675	109 675							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	76 903	76 903							
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	61 538	61 538							
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 299	5 299							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	38 486	38 486							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L	1 610 282	1 610 282							
TOTAUX			VY	3 685 141	VZ	2 685 141		1 000 000				
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : PLASSYS-BESTEK		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	* Exercice N, clos le : 31122020		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	184 677	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	1 650	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)				XX	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*				XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	36 094	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
	à long terme	- imposées aux taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme							
		- Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	222 421	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
		- imposées au taux de 0 %							
		- imposées au taux de 19 %							
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
		- imputées sur les déficits antérieurs							
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Abattement sur les bénéfices et exonérations	Entreprises nouvelles* (Régime d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 octies A)	L5		
		Société investissements immobiliers octies (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 tredecies)	PA			
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 quaterdecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (44 quinquedecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				YH		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				YC		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				YD		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit				ZI		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
							Y2	91 541	

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	93 515
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	128 906	XJ	
	déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	128 906	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise PLASSYS-BESTEK

[illegible]

Désignation de l'entreprise PLASSYS-BESTEK		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	84 343	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
taxe sur les bureaux	9K	1 650	9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	1 650	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSEQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert).

Désignation de l'entreprise PLASSYS-BESTEK										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	3 453 543	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	330 608		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	3 784 151		Report à nouveau	ZG	3 784 151				
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	3 784 151			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT	563 647			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	104 128			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	22 224			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	192 306			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	344 410			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 226 714			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	13 509			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	16 076			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	29 585			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	343 791			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	706 635			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØB	607 483			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-4 prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		(Si oui cocher 1 sinon 0)	ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : PLASSYS-BESTEK						Néant ☐	*
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
	①	②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	matériel in	1 811	1 811			
	2	SSDR150 ind	103 651	20 844		82 807	
	3	matériel de	833	833			
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩	19%	15 % ou 12,8 %	0 %
I - Immobilisations *	1						
	2	231 773		148 966			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		148 966			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B)			
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪			(Ventilation par taux)			
				(C)			

N° 2059-A-SD

© 2008

[illegible]

 Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : PLASSYS-BESTEK

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 ~~15~~ ou 12,8 ~~06~~	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ~~1~~	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ~~1~~	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>PLASSYS-BESTEK</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5 du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD2021

Désignation de l'entreprise : PLASSYS-BESTEK		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	15	
dont apprentis	YF	3	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	5 553 942	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	148 966	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	5 702 908	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	27 730	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	215 068	
Subventions d'exploitation reçues	OF	18 758	
Variation positive des stocks	OD	899 503	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	1 161 059	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	4 431 051	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 122 586	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	104 128	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	3 468	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	5 661 233	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 202 735
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 202 735
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	5 702 908	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	12	
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	01012020
	GZ	au	31122020
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 2 0

N° SIRET 4 1 2 3 4 1 8 9 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PLASSYS-BESTEK

ADRESSE (voie) 14 RUE DE LA GARE

CODE POSTAL 91630

VILLE MAROLLES EN BUREPOIX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 13000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination STRATECH
 N° SIREN (si société établie en France) 4 9 9 3 0 9 2 1 9 % de détention 100 Nb de parts ou actions 13000
 Adresse : N° 14 Voie RUE DE LA GARE
 Code Postal 91630 Commune MAROLLES EN BUREPOIX Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant

☒

EXERCICE CLOS LE 3 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 4 1 2 3 4 1 8 9 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PLASSYS-BESTEK

ADRESSE (voie) 14 RUE DE LA GARE

CODE POSTAL 91630

VILLE MAROLLES EN BUREPOIX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2021

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
PLASSYS-BESTEK 14 RUE DE LA GARE 91630 MAROLLES EN HUREPOIX France	14 RUE DE LA GARE 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
SIRET 41234189300011	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Fabrication d'Equipements Scienti	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-----------------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28 %	128 906	Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%								
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches								
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs				
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies						
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF		Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE 50 C
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :	
Tél :	Tél :	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :	
CGA		Viseur conventionné
N° d'agrément CGA		
Date : 04052021	Lieu : MAROLLES EN HUREPOIX	
Qualité : PDG		
Nom du signataire : M HELIOT LUC		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2021)

Si déposé néant, cochez la case ☒

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e					
		f					
		g					
		h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLt réalisée au cours de l'exercice			
				MVLt restant à reporter			



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise PLASSYS-BESTEK
Adresse 14 RUE DE LA GARE 91630 MAROLLES EN HUREPOIX

du 01012020
au 31122020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	M PATTARD LUC INGENIEUR				37 RUE DE L'ABBAYE 92160 ANTONY			
2	M CHAUDUN BENOIT RESPONSABLE MAINTENANCE MACHINE				20 RUE CHARLES FERRAULT 91170 VIRY CHATILLON			
3	M AUCLAIR SYLVAIN INGENIEUR				56 RESIDENCE DES CENDRENNES 91180 SAINT GERMAIN LES A			
4	M TODORAN ALEXANDRU INGENIEUR MATERIAUX				MOULIN DE VEAUX 91580 ETRECHY			
5	M MESBAHI AMINE INGENIEUR RECHERCHE				11 RUE DE LA MAIRIE 91660 ESTOUCHES			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❸)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❹)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❺)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❻)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❷)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❸)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	67 164			67 164	80			67 244
2	63 675			63 675	2 047			65 722
3	48 266			48 266	2 462			50 728
4	46 130			46 130	2 081			48 211
5	48 874			48 874	637			49 511
6								
7								
8								
9								
10								
**	274 109			274 109	7 306			281 415

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 745
Totaux	2 745

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2020 (total col. 9 + total col. 10) ⑩	284 161	- de l'exercice 2020 ⑩	128 906
- de l'exercice précédent ⑩	312 183	- de l'exercice précédent ⑩	270 884
Nom et qualité du signataire M HELIOT LUC PRESIDENT		A MAROLLES EN HUREPOIX, le 04052021 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



RELEVÉ DES FRAIS DEDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement	PLASSYS-BESTEK			
N° d'identification (SIRET)	41234189300011	Exercice social	01012020	31122020

Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)

Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues

Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (2)				

Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues

Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (3)				

Rémunérations de services, payées ou dues

Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (4)				

Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058A (1) - [(2)+(3)+(4)]

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE



Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD et 2069-A-2-SD sont obligatoirement télé-déclarées depuis le 1^{er} janvier 2020 en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le site du ministère chargé de la recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ¹	01	01	2020	Clos le	31	12	2020
---------------------------------	----	----	------	---------	----	----	------

Cachet du Service

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	2 8 9 9 B
	412341893	Activités (cf. notice)	G3
BESTEK 14 Rue de la Gare - 91630 MAROLLES EN HUREPOIX	(ancienne adresse en cas de changement)		

● Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)*	CX	
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	0

Entreprises ayant engagé pour la 1 ^{ère} fois des dépenses de recherche en 2020*	AZ	
---	----	--

● Entreprises nouvelles créées en 2020*	BZ	Préciser la date de début d'activité (cf. notice)				
● PME au sens communautaire*	KZ	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf. notice)				
● Chiffre d'affaires HT	DZ					
● Nombre de salariés	CZ	● Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	1	● Nombre de « jeunes docteurs » (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ 0
● Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ	● Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*				GZ

* Cocher la case correspondante

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2020	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	103888
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	78019
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 × 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) × 43 %] + ligne 5	6	111464
Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	293371
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale (COV) dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	13169
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	306540

DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE² (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)	ANNÉE CIVILE 2020	
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ³ , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ⁴ , avec un lien de dépendance :	15a	
en France :		
à l'étranger ⁴ :	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ³ , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , sans lien de dépendance (indiquer le double du montant)	16a	
en France :		
à l'étranger ⁴ :	16b	
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	18a	
en France :		
à l'étranger ⁵ :	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	19a	2880
en France :		
à l'étranger ⁴ :	19b	
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)	20	2880
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité	21	2880
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)	22	2880

² Conformément à l'article 132 de la loi de finances pour 2020, les opérations de sous-traitance doivent être réalisées par des organismes publics éligibles ou des organismes privés agréés et le doublement d'assiette pour la sous-traitance publique est réservé à la part des dépenses afférentes aux opérations effectivement réalisées par les organismes publics éligibles.

³ Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

⁴ La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt d'0 (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

⁵ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i> <i>Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21</i>	23	
Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance <i>(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 - ligne 23))</i>	24	2880
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance - Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a, b et 16a, b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25 - Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b) (lignes 16a, b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25 - Sont complétées [(les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25	25	10000000
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</i>	26	2880

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE	ANNÉE CIVILE 2020	
Montant des dépenses de recherche (ligne 14 + ligne 26)	27	309420
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁶	28a	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁷	29	4283
Montant des remboursements de subventions publiques ⁸	30	
Montant net total des dépenses de recherche <i>(ligne 27 - ligne 28a - ligne 28b - ligne 29 + ligne 30)</i>	31a	305137
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	31b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2020	
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	36	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 - ligne 35 - ligne 36 + ligne 37)	38a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	

MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION <i>(ligne 31a + ligne 38a)</i>	39a	305137
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)	39b	

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €

⁶ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

⁷ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

⁸ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	305137
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a - ligne 40b) × 30 % + ligne 40b × 50 %] ⁹	41	91541
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	91541
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	43b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a - ligne 44b) × 30 % + ligne 44b × 50 %] ⁸	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 48 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € - montant ligne 48)	50a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM après plafonnement	50b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)	51a	91541
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 43b + ligne 50b)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(ligne 52a - ligne 52b) × 30 % + ligne 52b × 50 %] ⁸	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a - 100 000 000 €)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 × 5 %)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 52a)	60	

⁹ Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 - Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 % ⁸	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a - ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a - ligne 60) x 5 %]	62	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € - montant ligne 66)	68a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	68b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS DU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2020	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 43 %)]	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ¹⁰	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiés	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹¹	80	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹²	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81)	82a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	82b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82d	

¹⁰ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

¹¹ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

¹² Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a - ligne 82b - ligne 82c) x 20 % + ligne 82b x 40% + ligne 82c x 40 % + ligne 82d x 35 %] ¹³	83	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	85b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	85c	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	91541
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL		87a	87b	87c

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL		88a	88b	88c

VII - UTILISATION DE LA CRÉANCE¹⁴

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

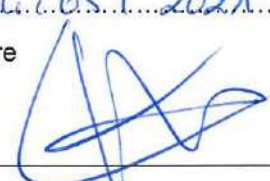
VII-3. Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit :

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89	
--	----	--

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

VIII - SIGNATURE

A. MAQUÉ EN HOREDOY
 Nom, Qualité... A. HOREDOY, Président
 Adresse e-mail.....
 Téléphone.....

Le 06/05/2021
 Signature 

¹³ Ce taux est porté à 40 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer. Ce taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

¹⁴ S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise 412341893	Code NACE	2 8 9 9 B
		Activités (cf. notice)	G3
BESTEK 14 Rue de la Gare - 91630 MAROLLES EN HUREPOIX	(ancienne adresse en cas de changement)		

Contrairement aux montants à faire figurer dans la déclaration 2069-A-SD, le montant à inscrire est bien le montant non plafonné et non doublé.

[illegible]

² Les lignes de la déclaration 2069-A-SD sur lesquelles les dépenses de sous-traitance peuvent être inscrites sont : 15a, 15b, 16a, 16b, 18a, 18b, 19a, 19b ou 75.

Bilan et Compte de résultat



Annexe



Règles et Méthodes Comptables

(Code du commerce - articles 9 et 11 - Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES:

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant les nouvelles règles comptables en fonction de leur durée d'utilité pour la société. un test de dépréciation est effectué à la clôture de l'exercice afin de s'assurer de la réalité des valeurs demeurant à l'actif de la société.

Le mode d'amortissement est le mode linéaire; et lorsque la législation l'autorise, le mode dérogatoire pour la partie correspondant à la différence avec le mode linéaire.

Les durées de vie prévues pour les divers composants immobilisés sont:

Agencements et aménagements des constructions	: 5 - 10 ans
Installations Techniques	: 5 - 10 ans
Matériels et outillages industriels	: 1 - 10 ans
Matériel de Bureau	: 3 - 5 ans
Matériel de transport	: 5 ans

STOCKS:

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entre - premier sorti.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend prix d'achat et frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de réalisation devient inférieure à la valeur d'inventaire.

CREANCES:

Elles sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nominale.

Bilan Actif

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	5 998	5 998		
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	58 526	58 526		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	64 524	64 524		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	91 140	33 608	57 532	71 096
Installations techniques, matériel et outillage industriel	751 864	221 948	529 916	487 131
Autres immobilisations corporelles	112 455	107 022	5 433	4 567
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	955 459	362 578	592 882	562 793
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	25 000		25 000	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 149		6 149	5 308
TOTAL immobilisations financières :	31 149		31 149	5 308
ACTIF IMMOBILISÉ	1 051 132	427 102	624 030	568 102
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	294 321		294 321	233 389
Stocks d'en-cours de production de biens	2 160 583		2 160 583	1 322 011
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	2 454 904		2 454 904	1 555 401
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 150 049	19 393	1 130 656	1 179 005
Autres créances	350 045		350 045	758 505
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 500 094	19 393	1 480 701	1 937 510
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	131 181		131 181	141 628
Disponibilités	3 548 085		3 548 085	2 476 883
Charges constatées d'avance	11 122		11 122	21 248
TOTAL disponibilités et divers :	3 690 388		3 690 388	2 639 760
ACTIF CIRCULANT	7 645 386	19 393	7 625 993	6 132 671
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	8 696 518	446 495	8 250 023	6 700 772

Bilan Passif

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 198 900	198 900	198 900
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	230 311	230 311
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	19 890	19 890
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	3 784 151	3 453 543
Résultat de l'exercice	184 677	330 608
TOTAL situation nette :	4 417 929	4 233 252
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	4 417 929	4 233 252
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	146 953	132 240
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	146 953	132 240
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 000 000	
TOTAL dettes financières :	1 000 000	
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		313 644
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	782 959	672 990
Dettes fiscales et sociales	253 415	231 943
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	38 486	15 657
TOTAL dettes diverses :	1 074 859	920 590
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	1 610 282	1 101 046
DETTES	3 685 141	2 335 281
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	8 250 023	6 700 772

Compte de Résultat (Première Partie)

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1 555 956	3 928 008	5 483 964	4 944 840
Production vendue de services	56 166	13 812	69 978	99 436
Chiffres d'affaires nets	1 612 122	3 941 820	5 553 942	5 044 276
Production stockée			838 572	682 367
Production immobilisée			215 068	
Subventions d'exploitation			18 758	127 117
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			134 041	599 770
Autres produits			27 730	53 325
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 788 111	6 506 856
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 431 051	3 971 642
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(60 932)	(1 511)
Autres achats et charges externes			1 226 714	1 176 238
TOTAL charges externes :			5 596 833	5 146 370
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			29 585	29 393
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			648 654	609 480
Charges sociales			228 824	237 138
TOTAL charges de personnel :			877 478	846 618
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			125 374	70 302
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			146 953	132 240
TOTAL dotations d'exploitation :			272 327	202 542
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			3 468	6 004
CHARGES D'EXPLOITATION			6 779 692	6 230 926
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			8 419	275 930

Compte de Résultat (Seconde Partie)

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8 419	275 930
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	36	663
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	28 209	28 741
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	28 245	29 405
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	56 400	34 427
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	56 400	34 427
RÉSULTAT FINANCIER	(28 155)	(5 022)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(19 736)	270 908
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	231 773	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	231 773	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		24
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	82 807	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	82 807	24
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	148 966	(24)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(55 447)	(59 724)
TOTAL DES PRODUITS	7 048 129	6 536 261
TOTAL DES CHARGES	6 863 452	6 205 653
BÉNÉFICE OU PERTE	184 677	330 608

État des Échéances des Créances et Dettes

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	6 149		6 149
TOTAL de l'actif immobilisé :	6 149		6 149
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	19 393		19 393
Autres créances clients	1 130 656	1 130 656	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 428	6 428	
État - Impôts sur les bénéfices	146 938	146 938	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	100 869	100 869	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	38 785	38 785	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	57 026	57 026	
TOTAL de l'actif circulant :	1 500 094	1 480 701	19 393
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	11 122	11 122	

TOTAL GÉNÉRAL	1 517 365	1 491 823	25 542
----------------------	------------------	------------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 000 000		1 000 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	782 959	782 959		
Personnel et comptes rattachés	109 675	109 675		
Sécurité sociale et autres organismes	76 903	76 903		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	61 538	61 538		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 299	5 299		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	38 486	38 486		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 610 282	1 610 282		

TOTAL GÉNÉRAL	3 685 141	2 685 141	1 000 000	
----------------------	------------------	------------------	------------------	--

Produits à Recevoir

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	284 609 54 337
Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	
TOTAL	338 946

Charges à Payer

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 045
Dettes fiscales et sociales	143 264
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	5 654
TOTAL	351 963

Charges et Produits Constatés d'Avance

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	11 122	1 610 282
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	11 122	1 610 282

Eléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	2 495		
Autres créances	46 419		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 654		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Engagements Financiers

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	1 213 723
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	

TOTAL	1 213 723
-------	-----------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	1 213 723
Autres engagements reçus :	

TOTAL	1 213 723
-------	-----------

Composition du Capital Social

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	13000	15,3
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	13000	15,3

Détail des comptes



Détail des Comptes

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 04/05/21

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 14.10

Bilan Actif (2050)

	Brut	Amortissements	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation En valeur	En %
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement	5 998,00	5 998,00	0,00	0,00	0,00	
203000 FRAIS RECHERCHE ET DEV	5 998,00		5 998,00	5 998,00		
280300 AMORT. FRAIS RECHERC. ET		5 998,00	-5 998,00	-5 998,00		
Autres immobilisations incorporelles	58 526,00	58 526,00	0,00	0,00	0,00	
208000 AUTRES IMMOB. INCORPOR	58 526,00		58 526,00	58 526,00		
280800 AMORTIS. AUTRES IMMOBIL.		58 526,00	-58 526,00	-58 526,00		
Immobilisations corporelles						
Constructions	91 140,27	33 607,84	57 532,43	71 095,50	-13 563,07	-19,08
213500 INSTALLATIONS GENERALES	91 140,27		91 140,27	89 702,27	1 438,00	1,60
281350 AMORTISS. IMMOBIL. INSTAL.		33 607,84	-33 607,84	-18 806,77	-15 001,07	-80,62
Inst. tech., matériel et out. industriels	751 863,77	221 948,17	529 915,60	487 131,04	42 784,56	8,78
215400 MATERIEL INDUSTRIEL	108 932,05		108 932,05	106 302,34	2 629,71	2,47
215430 SSDR 150	533 752,00		533 752,00	422 335,00	111 417,00	26,38
215500 OUTILLAGE INDUSTRIEL	53 737,96		53 737,96	38 964,96	14 773,00	37,91
215700 AGENCEMENTS ET AMENAG	55 441,76		55 441,76	55 441,76		
281540 AMORTISSEMENT MATERIEL I		71 570,93	-71 570,93	-62 592,40	-8 978,53	-14,34
281543 AMORTISSEMENTS SSDR 150		98 520,18	-98 520,18	-33 478,34	-65 041,84	-194,28
281550 AMORTISSEMENT OUTILLA		28 197,85	-28 197,85	-22 652,38	-5 545,47	-24,48
281570 AMORTISS AGENC AMENAG		23 659,21	-23 659,21	-17 189,90	-6 469,31	-37,63
Autres immobilisations corporelles	112 455,30	107 021,83	5 433,47	4 566,70	866,77	18,98
218100 INSTALLATIONS GENERALES	74 700,26		74 700,26	74 700,26		
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	11 619,18		11 619,18	11 619,18		
218300 MATERIEL BUREAU, INFORM	23 700,06		23 700,06	21 983,53	1 716,53	7,81
218400 MOBILIER	2 435,80		2 435,80	2 435,80		
281810 AMORTISSEMENT INSTALL. A		72 781,86	-72 781,86	-72 557,36	-224,50	-0,31
281820 AMORTISSEMENT VEHICULE		11 619,18	-11 619,18	-11 619,18		
281830 AMORTISSEMENT MATERIEL		20 632,59	-20 632,59	-20 296,49	-336,10	-1,66
281840 AMORTISSEMENT MOBILIER		1 988,20	-1 988,20	-1 699,04	-289,16	-17,02
Immobilisations financières						
Autres participations	25 000,00		25 000,00		25 000,00	
Autres immobilisations financières	6 148,63		6 148,63	5 308,30	840,33	15,83
275000 DEPOTS SCI LES PUIITS BLA	4 658,63		4 658,63	4 628,30	30,33	0,66
275100 DEPOTS	1 490,00		1 490,00	680,00	810,00	119,12
TOTAL (II)	1 051 131,97	427 101,84	624 030,13	568 101,54	55 928,59	9,84
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Matières premières, approvisionnements	294 320,86		294 320,86	233 389,32	60 931,54	26,11
311000 STOCK MATIERES	294 320,86		294 320,86	233 389,32	60 931,54	26,11
En cours de production de biens	2 160 582,96		2 160 582,96	1 322 011,36	838 571,60	63,43
331000 PRODUITS EN COURS	2 160 582,96		2 160 582,96	1 322 011,36	838 571,60	63,43
Créances						
Clients et comptes rattachés	1 150 049,33	19 393,21	1 130 656,12	1 179 005,22	-48 349,10	-4,10
4110118 ALCATEL THALES III-V LAB	702,00		702,00		702,00	
4110210 BAOSON INDUSTRIAL LIMIT	165 091,00		165 091,00		165 091,00	
4110302 CEA GRENOBLE	36 138,00		36 138,00	762,00	35 376,00	4642,52
4110303 CEA DAM ILE DE FRANCE				4 963,20	-4 963,20	-100,00
4110308 CNRS GRENOBLE				233 100,00	-233 100,00	-100,00
4110329 CNRS TOULOUSE	43 260,00		43 260,00		43 260,00	
4110905 IONBOND	2 052,00		2 052,00		2 052,00	

Détail des Comptes

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 04/05/21

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 14.10

Bilan Actif (2050)

	Brut	Amortissements	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation En valeur	En %
4110918 INSTITUT OPTIQUE	26 496,00		26 496,00		26 496,00	
4110933 INSTITUTE OF SCIENCE AN	10 300,00		10 300,00		10 300,00	
4110936 INSTITUT PHOTOVOLTAQ	242,40		242,40		242,40	
4111209 CNRS LISE	858,00		858,00		858,00	
4111503 ONERA				1 239,60	-1 239,60	-100,00
4111504 OPCAIM	594,00		594,00		594,00	
4111701 QUANTUM CIRCUITS INC				3 826,54	-3 826,54	-100,00
4111805 R-DEC CO LTD	710,00		710,00		710,00	
4111806 RADIAL	714,00		714,00		714,00	
4111811 RIGETTI AND CO	1 342,74		1 342,74		1 342,74	
4111909 STANFORD UNIVERSITY	454,55		454,55		454,55	
4111916 STMICROELECTRONICS	1 158,00		1 158,00		1 158,00	
4111919 STRATECH	2 495,00		2 495,00	2 910,00	-415,00	-14,26
4111933 SHANGHAI CWOPTO TEHC	4 840,00		4 840,00		4 840,00	
4111934 SODERN				4 936,80	-4 936,80	-100,00
4112113 UNIVERSITE DU LITTORAL				2 670,00	-2 670,00	-100,00
4112126 UNIVERSITE GENEVE	21 164,34		21 164,34		21 164,34	
4112135 UNIVERSITE ANGERS	2 434,80		2 434,80		2 434,80	
4112159 UNIVERSITE CLERMONT A				2 262,00	-2 262,00	-100,00
4112202 VISHAY S.A.				87 073,20	-87 073,20	-100,00
411700 CLIENT RETENUE DE GARA				3 885,00	-3 885,00	-100,00
416000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIG	19 393,21		19 393,21	21 540,86	-2 147,65	-9,97
418000 CLIENTS FACTURES A ETABL	244 880,77		244 880,77	439 092,57	-194 211,80	-44,23
418400 CLIENTS FACTURES A ETABL	39 728,52		39 728,52	391 938,13	-352 209,61	-89,86
491000 PROVIS. POUR DEPREC. CP		19 393,21	-19 393,21	-21 194,68	1 801,47	8,50
Autres créances	350 044,72		350 044,72	758 505,13	-408 460,41	-53,85
4010703 GREFFE	95,21		95,21	65,75	29,46	44,81
4011007 JAKSA	994,79		994,79		994,79	
4011602 LA POSTE	68,23		68,23	57,34	10,89	18,99
4011816 RESSORTS DURY				104,70	-104,70	-100,00
409700 FOURNISS. AVOIR A RECEVO	6 319,98		6 319,98	11 836,71	-5 516,73	-46,61
409720 AVOIR CONVENTION STRAT	46 719,60		46 719,60	10 612,80	36 106,80	340,22
409740 ANP FOURNISSEURS TVA 2	1 297,17		1 297,17	6 823,56	-5 526,39	-80,99
431000 URSSAF				204,34	-204,34	-100,00
438700 PRODUITS A RECEVOIR	6 427,60		6 427,60		6 427,60	
441000 ETATS SUBVENTIONS A RE				317 733,02	-317 733,02	-100,00
441010 ETATS SUBVENTIONS A RE	36 419,48		36 419,48	26 581,73	9 837,75	37,01
444000 ETAT IMPOTS SUR LES BEN	146 938,00		146 938,00	311 180,00	-164 242,00	-52,78
445666 TVA DEDUCTIBLE 20 %				5,85	-5,85	-100,00
445714 TVA COLLECTEE 19.6%	346,18		346,18		346,18	
445830 REMBOURS. TAXES SUR CA	90 831,00		90 831,00	54 669,00	36 162,00	66,15
445862 TVA SUR FACTURES NON P	0,21		0,21	0,25	-0,04	-16,00
445863 TVA SUR FACTURES NON P	9 589,44		9 589,44	10 930,79	-1 341,35	-12,27
445866 TVA SUR FACTURES NON P	2,88		2,88	57,45	-54,57	-94,99
445874 TVA SUR FACTURES A ETABL	99,00		99,00		99,00	
448700 PRODUITS A RECEVOIR				6 447,17	-6 447,17	-100,00
467200 TICKETS RESTAURANT	902,00		902,00	966,00	-64,00	-6,63
467400 CHAUDUN AVANCE 09/01	228,67		228,67	228,67		
Divers						
Valeurs mobilières de placement	131 180,98		131 180,98	141 628,08	-10 447,10	-7,38
506500 CAT MENSUEL \$	131 180,98		131 180,98	141 628,08	-10 447,10	-7,38
Disponibilités	3 548 085,48		3 548 085,48	2 476 883,48	1 071 202,00	43,25
512010 CIC ORSAY ENTREPRISES	3 071 757,09		3 071 757,09	2 279 913,73	791 843,36	34,73
512020 FORTIS BANQUE PLASSYS	251 497,84		251 497,84		251 497,84	
512040 SOCIETE GENERALE				10 141,11	-10 141,11	-100,00
512410 CIC DOLLAR	205 027,19		205 027,19	166 692,96	38 334,23	23,00
512420 CIC JPY	1 185,86		1 185,86	1 230,11	-44,25	-3,60
514000 CHEQUES POSTAUX	18 162,61		18 162,61	18 592,61	-430,00	-2,31
530000 CAISSE	241,65		241,65	82,15	159,50	194,16
531400 CAISSE DOLLARS	142,47		142,47	155,63	-13,16	-8,46
531410 CAISSE LIVRE SYRIENNE	0,87		0,87	0,95	-0,08	-8,42
531420 CAISSE RUBLES	13,12		13,12	17,05	-3,93	-23,05
531430 CAISSE DOLLARS CANADIEN	11,93		11,93	11,75	0,18	1,53
531450 CAISSE CHF	8,05		8,05	6,58	1,47	22,34
531480 CAISSE CZK	26,87		26,87	27,75	-0,88	-3,17
531490 CAISSE INR	9,93		9,93	11,10	-1,17	-10,54
COMPTES DE RÉGULARISATION						

Détail des Comptes

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 04/05/21

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 14.10

Bilan Actif (2050)

	Brut	Amortissements	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation En valeur	Variation En %
Charges constatées d'avances	11 121,89		11 121,89	21 248,18	-10 126,29	-47,66
486000 CHARGES CONSTATEES D'A	11 121,89		11 121,89	21 248,18	-10 126,29	-47,66
TOTAL (III)	7 645 386,22	19 393,21	7 625 993,01	6 132 670,77	1 493 322,24	24,35
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	8 696 518,19	446 495,05	8 250 023,14	6 700 772,31	1 549 250,83	23,12

Détail des Comptes

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 04/05/21

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 14.10

Bilan Passif (2051)				
	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation	
			En valeur	En %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	198 900,00	198 900,00	0,00	
101000 CAPITAL	198 900,00	198 900,00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	230 311,38	230 311,38	0,00	
104200 PRIMES DE FUSION	230 311,38	230 311,38		
Réserve légale	19 890,00	19 890,00	0,00	
106100 RESERVE LEGALE	19 890,00	19 890,00		
Report à nouveau	3 784 150,70	3 453 543,17	330 607,53	9,57
110000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDIT	3 784 150,70	3 453 543,17	330 607,53	9,57
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	184 676,77	330 607,53	-145 930,76	-44,14
TOTAL (I)	4 417 928,85	4 233 252,08	184 676,77	4,36
AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	146 952,89	132 239,55	14 713,34	11,13
151200 PROV. GARANT. DONNEES AUX CLIE	146 952,89	132 239,55	14 713,34	11,13
TOTAL (III)	146 952,89	132 239,55	14 713,34	11,13
DETTES				
Emprunts et dettes financières divers	1 000 000,00		1 000 000,00	
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		313 644,00	-313 644,00	-100,00
419100 CLTS AVANC ET ACOMP. RECUS SUR		313 644,00	-313 644,00	-100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	782 958,59	672 989,61	109 968,98	16,34
4010003 6TA	5 844,00	11 052,00	-5 208,00	-47,12
4010101 AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE	7,56	34,72	-27,16	-78,23
4010108 ATI	1 422,64	481,92	940,72	195,20
4010110 APORE	928,08		928,08	
4010112 APRA NORM		2 338,68	-2 338,68	-100,00
4010121 ADP FRANCE	625,67	506,06	119,61	23,64
4010124 APC	278,90	329,20	-50,30	-15,28
4010134 AGP		175,20	-175,20	-100,00
4010141 ALTEC EQUIPMENT	159,54	1 215,46	-1 055,92	-86,87
4010148 AB2E	544,20		544,20	
4010179 ALLOMAT		261,89	-261,89	-100,00
4010203 BAFA	1 402,59	1 438,15	-35,56	-2,47
4010205 BRUNEAU	644,37	77,44	566,93	732,09
4010209 BEAMTEC GMBH		1 100,00	-1 100,00	-100,00
4010210 BOUYGUES TELECOM	40,15	54,94	-14,79	-26,92
4010225 BENE INOX	112,79		112,79	
4010227 BRAMMER	5 061,24		5 061,24	
4010306 CHEPTAIN GRAVURE		139,68	-139,68	-100,00
4010308 CMT	15 090,00	29 215,20	-14 125,20	-48,35
4010319 CHAMBRELAN	403,20	184,80	218,40	118,18
4010325 CABLES ET CONNECTIQUES	887,04		887,04	
4010336 CIANFARA CESIDIO	2 869,20		2 869,20	
4010355 CONCEPT METAL	2 287,20		2 287,20	
4010364 CONTACT EVOLUTION		1 363,39	-1 363,39	-100,00
4010403 DISTORING	89,04	960,29	-871,25	-90,73
4010406 DALEK	23 153,28		23 153,28	
4010421 DR FISCHER EUROPE	637,20		637,20	
4010427 DIAMOND ELEMENTS		30 000,00	-30 000,00	-100,00
4010501 EAUREDIS	1 389,48	1 017,24	372,24	36,59
4010504 EDWARDS	38 868,60	41 128,80	-2 260,20	-5,50
4010505 EUROTHERM AUTOMATION SAS		220,80	-220,80	-100,00
4010509 EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE	181,20	371,40	-190,20	-51,21
4010515 EDF ENTREPRISES	52,73		52,73	
4010517 ENGRENAGES H.P.C.	686,86	509,26	177,60	34,87
4010526 EDM SERVICE	282,84		282,84	

Détail des Comptes

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 04/05/21

© Sage - Clé Etats comptables et fiscaux 14.10

Bilan Passif (2051)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2020	31/12/2019	En valeur	En %
4010531 ELEC PARIS	1 783,03	14 989,73	-13 186,70	-88,09
4010533 EURODIFROID	8 622,00		8 622,00	
4010601 FARNELL FRANCE	1 682,04		1 682,04	
4010804 FESTO		3 624,14	-3 624,14	-100,00
4010615 FERROTEC EUROPE GMBH	51 234,37	24 653,27	26 581,10	107,82
4010618 FEDEX	522,11		522,11	
4010636 FOURVAC TECHNOLOGIES		12 104,00	-12 104,00	-100,00
4010637 FP ELEC	8 940,00		8 940,00	
4010702 GROUPE LA REVUE FIDUCIAIRE	1 853,00	1 556,01	96,99	6,23
4010712 GEODIS	725,88		725,88	
4010715 GENCOA		12 428,31	-12 428,31	-100,00
4010718 GUYSON		147,64	-147,64	-100,00
4010806 HORIBA UK LIMITED	1 370,00	3 990,00	-2 620,00	-65,66
4010813 HIGH TECH CERAM		622,08	-622,08	-100,00
4010901 IFM ELECTRONIC	2 086,80		2 086,80	
4010913 IDEA EMBALLAGE	3 262,80	91,20	3 171,60	3477,63
4011002 JPG - STAPLES FRANCE	231,40	586,43	-355,03	-60,54
4011107 KURT J. LESKER	273,57	4 903,37	-4 629,80	-94,42
4011206 LEYBOLD FRANCE SAS	56 160,24	8 455,56	47 704,68	564,18
4011220 LEGRAND SGM	380,42	474,00	-113,58	-23,96
4011301 MDP	1 267,20	3 326,40	-2 059,20	-61,90
4011302 MICHAUD-CHAILLY	235,63		235,63	
4011303 EMILE MAURIN	891,11	408,50	482,61	118,14
4011320 MISUMI EUROPA GMBH		24,25	-24,25	-100,00
4011325 MDC VACUUM LIMITED	1 667,20		1 667,20	
4011326 MPC	2 682,00	582,00	2 100,00	360,82
4011330 MICRO CONTROLE SPECTRA PHYSICS	20 642,69	29 708,45	-9 065,76	-30,52
4011336 MESSER FRANCE	5 126,68	2 334,20	2 792,48	119,63
4011342 MAINFREIGHT	7 265,58	2 590,98	4 674,58	180,42
4011351 MESUREX	660,00	450,00	210,00	46,87
4011352 MICROSOFT	69,00		69,00	
4011353 MOMENTIVE	3 878,61	1 585,00	2 293,61	144,71
4011402 NEYCO	3 626,30	16 189,94	-12 563,64	-77,60
4011504 OMICRON TECHNOLOGIES	21 624,11	11 067,00	10 557,11	95,39
4011507 ORANGE FRANCE	41,42	37,99	3,43	9,03
4011510 ORAPI HYGIENE	752,19	1 066,81	-314,62	-29,49
4011601 PFEIFFER VACUUM	41 644,50	24 630,61	17 013,89	89,08
4011620 PFS		12 500,98	-12 500,98	-100,00
4011801 RS COMPONENTS	8 563,12	4 186,40	4 376,72	104,55
4011805 RAJA	527,22	253,92	273,30	107,63
4011808 RESSORTS SPEC		104,70	-104,70	-100,00
4011809 RODRIGUEZ GMBH	2 218,00		2 218,00	
4011811 ROGER INOLEC	2 051,40	1 310,30	741,10	56,56
4011814 REMARKABLE		74,16	-74,16	-100,00
4011818 RESSORTS DURY	675,60		675,60	
4011836 RIGETTI	10 268,63		10 268,63	
4011901 SOFI		43 525,20	-43 525,20	-100,00
4011905 SAGE	1 277,00		1 277,00	
4011907 SECMI	16 816,92	18 582,98	-1 776,08	-9,55
4011908 SAIREM	31 846,77	237,48	31 409,29	13226,08
4011910 SOS AZOTE		138,00	-138,00	-100,00
4011916 STRATECH		236,88	-236,88	-100,00
4011918 SWAGELOCK PARIS	3 606,41	3 057,01	549,40	17,97
4011920 SETON	520,54	192,00	328,54	171,11
4011929 SGM TI	504,00	59 679,60	-59 175,60	-99,16
4011841 SEFI	2 313,12	3 255,11	-941,99	-28,94
4011947 SEPHAT		398,88	-398,88	-100,00
4011848 SHANGHAI CWOPTO TECHNOLOGY	7 696,00		7 696,00	
4011958 SFR BUSINESS	41,65	513,15	-471,50	-91,88
4011987 SHI SUMITOMO CRYOGENICS OF EUR		33 022,37	-33 022,37	-100,00
4011989 SONEPAR ILE DE FRANCE	1 127,10	3 695,83	-2 568,73	-69,50
4012005 TEFID - GROUPE STN	333,62	323,80	9,72	3,00
4012007 THERMOCOAX	3 637,52	3 206,84	430,68	13,43
4012033 TEMPO TRANSPORT EXPRESS		462,24	-462,24	-100,00
4012035 TNT		40,00	-40,00	-100,00
4012037 TILT-IMPORT		205,80	-205,80	-100,00
4012101 UPS	23,35	172,60	-149,25	-86,47
4012106 UHV DESIGN LTD		6 878,63	-6 878,63	-100,00
4012111 UCM I	3 978,00	648,00	3 330,00	513,89
4012201 VIO	1 343,70		1 343,70	
4012205 VAT	5 607,24	18 932,50	-11 325,26	-66,88
4012208 VP ELECTRONIQUE	171,60	18 184,80	-18 013,20	-99,06
4012217 VAB VAKUUM-ANLAGENBAU GMBH	4 607,50		4 607,50	

Détail des Comptes

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 04/05/21

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 14.10

Bilan Passif (2051)				
	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation	
			En valeur	En %
4012303 WITZENMANN	4 766,38	3 206,54	1 559,84	48,65
4012306 WILLIAMSON	11 351,79		11 351,79	
4012505 YELLOZ COMPONENTS		554,40	-554,40	-100,00
403020 EFFET A PAYER CIC	22 335,60	28 074,60	-5 739,00	-20,44
408110 FACT FOURNISSEUR NON PARVENUES	145 472,42	36 117,97	109 354,45	302,77
408140 FNP FOURNISSEURS TVA 20%	57 536,68	47 301,56	10 235,12	21,64
408150 CONVENTION BESTEK-STRATECH 20%		18 283,20	-18 283,20	-100,00
408160 FNP FOURNISSEURS TVA 10%	31,70	632,00	-600,30	-94,98
408170 FNP FOURNISSEURS TVA 5.5%	3,97	4,79	-0,82	-17,12
Dettes fiscales et sociales	253 414,68	231 943,26	21 471,42	9,26
422000 COMITES ENTREPRISES	1 835,58	1 539,58	296,00	19,23
428200 DETTES PROVISIO. POUR CONGES P	58 167,50	57 376,19	791,31	1,38
428600 AUTRES CHARGES A PAYER	49 672,00	43 559,75	6 112,25	14,03
431000 URSSAF	18 988,75		18 988,75	
437000 NOVALIS PREVOYANCE	10 336,73	5 029,28	5 307,45	105,53
437010 AXA PREVOYANCE	3 618,72		3 618,72	
437040 REUNICA	5 514,18	408,48	5 105,70	1249,93
438200 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PA	26 175,39	25 839,14	336,25	1,30
438600 AUTRES CHARGES A PAYER	12 268,80	18 730,69	-6 461,89	-34,50
438700 PRODUITS A RECEVOIR		1 175,72	-1 175,72	-100,00
442100 PRELEVEMENT A LA SOURCE	1 890,55	2 659,17	-768,62	-28,90
445666 TVA DEDUCTIBLE 20 %	321,01		321,01	
445868 TVA SUR AVOIRS NON PARVENUS 20	8 002,80	2 906,06	5 096,74	175,38
445877 TVA SUR FACTURES A ETABLIR 20	6 621,42	65 323,02	-58 701,60	-89,86
448600 CHARGES A PAYER	3 408,33	7 396,18	-3 987,85	-53,92
Autres dettes	38 485,94	15 657,41	22 828,53	145,80
419700 CLIENTS - AUTRES AVOIRS	594,00		594,00	
467100 NOTE DEPLACEMENT		112,64	-112,64	-100,00
468600 CHARGES A PAYER	5 060,21	15 544,77	-10 484,56	-67,45
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Produits constatés d'avance	1 610 282,19	1 101 046,40	509 235,79	46,25
487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	80 600,10	281 715,73	-201 115,63	-71,39
487020 PRODUITS CONSTATES AVANCE EXPO	1 529 682,09	819 330,67	710 351,42	86,70
TOTAL (IV)	3 685 141,40	2 335 280,68	1 349 860,72	57,80
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	8 250 023,14	6 700 772,31	1 549 250,83	23,12

Détail des Comptes

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 04/05/21

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 14.10

Compte de Résultat (2052)				
	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de biens	5 483 964,45	4 944 839,76	539 124,69	10,90
701000 VENTES PRODUITS FINIS 20%	1 555 956,00	2 153 474,00	-597 518,00	-27,75
701020 VENTES EXPORTS CEE	1 234 001,69	1 351 355,45	-117 353,76	-8,68
701060 VENTES EXPORT H. CEE	2 694 006,76	1 440 010,31	1 253 996,45	87,08
Production vendue de services	69 977,64	99 436,31	-29 458,67	-29,63
706000 PRESTATIONS DE SERVICES 20%	56 165,63	66 119,15	-9 953,52	-15,05
706020 INTERVENTION EXPORT	13 812,01	33 317,16	-19 505,15	-58,54
Chiffres d'affaires nets	5 553 942,09	5 044 276,07	509 666,02	10,10
Production stockée	838 571,60	682 367,48	156 204,12	22,89
713310 PRODUITS EN COURS	838 571,60	682 367,48	156 204,12	22,89
Production immobilisée	215 068,00		215 068,00	
722000 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	215 068,00		215 068,00	
Subvention d'exploitation	18 758,13	127 117,11	-108 358,98	-85,24
740000 SUBVENTION EXPLOITATION	18 758,13	127 117,11	-108 358,98	-85,24
Reprises sur amort. et prov., transf. de ch	134 041,02	599 770,24	-465 729,22	-77,65
781500 REPRIS PROV RISQ ET CH EXPLOIT	132 239,55	177 435,24	-45 195,69	-25,47
781740 REPRISE PROVISIONS CREANCES	1 801,47		1 801,47	
791000 TRANSFERT DE CHARGES EXPLOITAT		422 335,00	-422 335,00	-100,00
Autres produits	27 730,11	53 325,12	-25 595,01	-48,00
708000 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	1 835,10	1 941,67	-106,57	-5,49
708020 REFACTURATION CHEQUES CADEAUX	855,00	1 014,00	-159,00	-15,68
708100 CONVENTION BESTEK - STRATECH 2	3 600,00	3 600,00		
708500 PORTS ET FRAIS ACCESSOIRES FAC	1 561,34	1 605,00	-43,66	-2,72
708510 PORT ET ACCESSOIRES FACT SANS	865,70	1 788,46	-922,76	-51,60
708600 REFACTURATION VEHICULE C4 - ST	519,89	1 198,74	-678,85	-56,63
758000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	18 493,08	42 177,25	-23 684,17	-56,15
Total des produits d'exploitation (I)	6 788 110,95	6 506 856,02	281 254,93	4,32
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achat mat. 1ère et autres appro.	4 431 051,33	3 971 642,30	459 409,03	11,57
601100 MATIERES PREMIERES	1 648 785,69	1 246 236,40	402 549,29	32,30
601200 MATIERES SOUS TRAITEES	1 128 081,72	1 026 572,42	101 509,30	9,89
601300 ACHATS EXPORT CEE	872 395,86	979 854,14	-107 458,28	-10,97
601310 ACHATS EXPORT H. CEE	75 077,94	52 741,68	22 336,26	42,35
601320 PRESTATIONS EXPORT	64 477,58	66 701,49	-2 223,91	-3,33
601340 ACHATS EXPORT H. CEE - AUTOLIQ	620 470,81	586 623,06	33 847,75	5,77
602220 PRODUITS D ENTRETIEN	1 752,32	893,65	858,67	96,09
602600 EMBALLAGES	20 009,41	12 019,46	7 989,95	66,48
Variation de stock (mat. 1ère et autre appro.)	-60 931,54	-1 510,67	-59 420,87	-3933,41
603100 VARIAT STOCK MAT PREM ET FOUR	-60 931,54	-1 510,67	-59 420,87	-3933,41
Autres achats et charges externes	1 226 713,70	1 176 238,29	50 475,41	4,29
604300 CONVENTION BESTEK-STRATECH	368 647,00	407 576,00	-38 929,00	-9,55
604400 CONVENTION BESTEK-HELIOT	195 000,00	195 000,00		
606101 EDF	54 049,75	40 817,05	13 232,70	32,42
606102 FIOUL	5 850,00	6 479,28	-629,28	-9,71
606103 GAZ	9 382,03	6 870,38	2 511,65	36,56
606104 CARBURANT	1 589,95	1 955,16	-365,21	-18,68
606300 FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQU	21 624,16	23 328,70	-1 704,54	-7,31
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	12 121,16	9 480,18	2 640,98	27,86
606700 VETEMENT DE TRAVAIL	204,02		204,02	
613000 LOCATIONS		1 118,48	-1 118,48	-100,00
613210 LOCATION LOCAL	69 784,26	69 200,29	583,97	0,84
613220 LOCATION APPARTEMENT ST YON	8 731,00	8 325,00	406,00	4,88
613510 LOCATION XEROX COPIEUR	15 486,66	15 225,85	260,81	1,71
613530 LOCATION BOUTEILLES	5 541,99	5 574,12	-32,13	-0,58
613560 LOCATION VOITURE	1 399,53	2 447,60	-1 048,07	-42,82
613580 LOCATION TELEPHONE	607,50	2 092,50	-1 485,00	-70,97
613590 LOCATION CONTENEUR	2 576,64	1 719,96	856,68	49,81
615200 ENTRETIEN SUR BIENS IMMOBILIER		3 092,58	-3 092,58	-100,00
615210 ENTRETIEN VITRERIE	1 528,67	1 619,04	-90,37	-5,58

Détail des Comptes

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 04/05/21

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 14.10

Compte de Résultat (2052)

	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation	
			En valeur	En %
615230 TELESURVEILLANCE	1 442,71	1 400,32	42,39	3,03
615240 ENTRETIEN ALARME	281,10	275,59	5,51	2,00
615250 VERIFICATION APPAREILS LEVAGE	825,78	813,60	12,18	1,50
615500 SUR BIENS MOBILIERS	5 673,53	19 557,27	-13 883,74	-70,99
615520 ENTRETIEN VEHICULE	2 021,88	1 321,76	700,12	52,97
615600 MAINTENANCE	4 538,49	3 073,77	1 464,72	47,65
616000 PRIMES D'ASSURANCE	13 930,11	14 683,77	-753,66	-5,13
616100 MULTIRISQUES	10 080,93	8 967,44	1 113,49	12,42
616300 ASSURANCE TRANSPORT	14 197,93	13 171,90	1 026,03	7,79
616400 RISQUES EXPLOITATION	-17,44	-1 166,76	1 149,32	98,51
617100 RECHERCHE	2 880,00		2 880,00	
618000 DIVERS	612,70	804,56	-191,86	-23,85
618100 DOCUMENTATION GENERALE	2 936,24	2 617,15	319,09	12,19
618500 FRAIS SEMINAIRE CONFERENCE	1 400,00	340,00	1 060,00	311,76
622200 COMMISSIONS ET COURTAGE SUR VE	192 305,76	62 073,45	130 232,31	209,80
622600 HONORAIRES	1 511,33	1 831,74	-320,41	-17,49
622601 HONORAIRES TR	1 671,22	1 644,88	26,34	1,60
622620 HONORAIRES VERIFICATIONS ELECT		1 368,25	-1 368,25	-100,00
622625 HONORAIRES CCI ESSONNE		3 000,00	-3 000,00	-100,00
622630 HONORAIRES COMMISSAIRE CPT		7 200,00	-7 200,00	-100,00
622640 HONORAIRES LA SOLUTIONS FORMAL	60,00	-205,00	265,00	129,27
622650 HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	6 360,00	6 480,00	-120,00	-1,85
622670 HONORAIRES AYMING	4 324,42	15 630,52	-11 306,10	-72,33
622680 HONORAIRES ADP	6 180,89	4 831,63	1 349,26	27,93
622690 HONORAIRES AVOCAT	1 900,00		1 900,00	
622700 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	104,71	100,12	4,59	4,58
622800 DIVERS	111,11		111,11	
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	141,95	688,14	-546,19	-79,37
623300 FOIRES ET EXPOSITIONS	909,10	49,17	859,93	1748,89
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE		748,63	-748,63	-100,00
623800 DIVERS (POURBOIRES, DONS COURA		200,00	-200,00	-100,00
624100 TRANSPORT SUR ACHATS	73 795,59	75 140,47	-1 344,88	-1,79
624200 TRANSPORTS SUR VENTE	49 300,08	38 557,05	10 743,03	27,86
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS		-600,00	600,00	100,00
625110 DEPLACEMENT B. CHAUDUN	2 047,09	7 981,53	-5 934,44	-74,35
625140 DEPLACEMENT L. PATTARD	79,82	135,98	-56,16	-41,30
625160 DEPLACEMENT K. LEROY		14,20	-14,20	-100,00
625170 DEPLACEMENT S. CANTONI	30,75	111,63	-80,88	-72,45
625190 DEPLACEMENT L. HELIOT	8,00	2 510,99	-2 502,99	-99,68
625200 DEPLACEMENT A. MESBAHI	636,82	1 530,92	-894,10	-58,40
625220 DEPLACEMENT S. AUCLAIR	2 461,77	24 810,50	-22 348,73	-90,08
625230 DEPLACEMENT N. ROUSSET	-633,39	4 844,61	-5 478,00	-113,07
625270 DEPLACEMENT C. RUCQUOIS		45,70	-45,70	-100,00
625290 DEPLACEMENT A. TODORAN	2 080,69	4 319,13	-2 238,44	-51,83
625300 DEPLACEMENT L. RINGUET	707,46	725,98	-18,52	-2,55
625310 DEPLACEMENT JP FAUVARQUE	1 522,62	6 606,72	-5 084,10	-76,95
625350 DEPLACEMENT F. DUBOSSE		186,49	-186,49	-100,00
625360 DEPLACEMENT D. VERNIER	2 678,77	174,10	2 504,67	1438,64
625700 RECEPTIONS	2 745,02	4 968,23	-2 223,21	-44,75
626100 FRAIS POSTAUX	386,27	421,76	-35,49	-8,41
626200 FRAIS TELECOMMUNICATION	8 555,63	7 986,56	569,07	7,13
627800 AUTRES FRAIS & COMM. PREST. SE	27 890,94	21 494,67	6 396,27	29,76
628000 DIVERS		847,00	-847,00	-100,00
628100 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS,.)	1 911,00		1 911,00	
Impôts, taxes et versements assimilés	29 585,01	29 392,56	192,45	0,65
633300 PART. EMPLOY. A FORM. PROF. C	5 802,79	5 816,27	-13,48	-0,23
633500 VERS. LIBERAT. A EXONER. TAXE	3 432,93		3 432,93	
635110 CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRIT	13 509,24	12 440,97	1 068,27	8,59
635130 AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 650,00	1 974,00	-324,00	-16,41
635200 TAXES SUR CA NON RECUPERABLES	5 190,05	4 547,13	642,92	14,14
637200 TAXES PERCUES PAR ORG. PUBLICS		4 547,71	-4 547,71	-100,00
637800 TAXES DIVERSES		66,48	-66,48	-100,00
Salaires et traitements	648 653,80	609 479,85	39 173,95	6,43
641000 REMUNERATIONS DU PERSONNEL - I	14 937,00	7 436,00	7 501,00	100,87
641100 SALAIRES APPOINT. COMMIS. DE B	562 811,01	540 571,12	22 239,89	4,11
641200 CONGES PAYES	791,31	6 279,78	-5 488,47	-87,40
641300 PRIMES ET GRATIFICATIONS	54 717,25	43 209,75	11 507,50	26,63
641400 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	3 161,23	451,20	2 710,03	600,63
641500 TICKETS RESTAURANTS	12 236,00	11 532,00	704,00	6,10
Charges sociales	228 824,34	237 138,46	-8 314,12	-3,51

Détail des Comptes

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 04/05/21

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 14.10

Compte de Résultat (2052)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2020	31/12/2019	En valeur	En %
645100 COTISATIONS A L'URSSAF	224 085,61	232 141,70	-8 056,09	-3,47
645800 CHARGES SUR CP	336,25	2 845,75	-2 509,50	-88,18
647500 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 341,48	2 151,01	190,47	8,85
648100 FORMATION PERSONNEL	2 061,00		2 061,00	
Dotation d'exploitation				
Sur immobilisations - dot. aux amort.	125 374,46	70 302,03	55 072,43	78,34
681135 DOTATIONS AMORT. INSTAL	15 001,07	12 653,61	2 347,46	18,55
681154 DOTATIONS AMORT. MATERIEL INDU	10 789,93	10 676,74	113,19	1,06
6811543 DOT AMORTISSEMENT SDDR 150	85 885,63	33 478,34	52 407,29	156,54
681155 DOTATIONS AMORT. OUTILLAGE IND	5 545,47	5 510,34	35,13	0,64
681157 DOTATION AMORTISS AGENC AMEN M	6 469,31	6 469,31		
681181 DOTATIONS AMORT. INSTALL. AGEN	224,50	102,10	122,40	119,88
681183 DOTATIONS AMORT. MATERIELS BUR	1 458,55	1 411,59	46,96	3,33
Pour risques et charges : dot. aux prov	146 952,89	132 239,55	14 713,34	11,13
681500 DOTAT. PROV. RISQ. CHARG. EXP	146 952,89	132 239,55	14 713,34	11,13
Autres charges	3 467,58	6 003,74	-2 536,16	-42,24
654000 PERTES SUR CREANCES	1 801,47		1 801,47	
658000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	1 666,11	6 003,74	-4 337,63	-72,25
Total des charges d'exploitation (II)	6 779 691,57	6 230 926,11	548 765,46	8,81
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	8 419,38	275 929,91	-267 510,53	-96,95
Opérations en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	36,37	663,40	-627,03	-94,52
768000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	36,37	663,40	-627,03	-94,52
Différences positives de change	28 208,56	28 741,47	-532,91	-1,85
766000 GAINS DE CHANGE	28 208,56	28 741,47	-532,91	-1,85
Total des produits financiers (V)	28 244,93	29 404,87	-1 159,94	-3,94
Charges financières				
Différences négatives de change	56 400,39	34 427,25	21 973,14	63,82
666000 PERTES DE CHANGE	56 400,39	34 427,25	21 973,14	63,82
Total des charges financières (VI)	56 400,39	34 427,25	21 973,14	63,82
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-28 155,46	-5 022,38	-23 133,08	-460,60
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	-19 736,08	270 907,53	-290 643,61	-107,29

Détail des Comptes

PLASSYS-BESTEK

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 04/05/21

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 14.10

Compte de Résultat (2053)				
	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except. sur opérations de gestion				
775200 IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Produits except. sur opérations en capital	231 773,06		231 773,06	
775200 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	231 773,06		231 773,06	
Total des produits exceptionnels (VII)	231 773,06		231 773,06	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except. sur opérations de gestion		24,00	-24,00	-100,00
671200 PENALITES AMENDES FISC. & PENA		24,00	-24,00	-100,00
Charges except. sur opérations en capital	82 807,21		82 807,21	
675200 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	82 807,21		82 807,21	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	82 807,21	24,00	82 783,21	344930,04
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	148 965,85	-24,00	148 989,85	620791,04
Impôts sur les bénéfices * (X)	-55 447,00	-59 724,00	4 277,00	7,16
695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	36 094,00	75 860,00	-39 766,00	-52,42
699000 PRODUITS - CREDIT D'IMPOTS REC	-91 541,00	-135 584,00	44 043,00	32,48
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	7 048 128,94	6 536 260,89	511 868,05	7,83
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	6 863 452,17	6 205 653,36	657 798,81	10,60
5 - BÉNÉFICE OU PERTE	184 676,77	330 607,53	-145 930,76	-44,14

BESTEK

SASU au Capital de 198 900 €
14, rue de la Gare
91630 MAROLLES EN HUREPOIX
R.C.S. EVRY 412 341 893

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2021

La société STRATECH, représentée par Monsieur HELIOT Luc, agissant en qualité de seule associée de la société BESTEK, après avoir pris connaissance des comptes établis et arrêtés par Le Président conformément à la loi, prend les décisions ci-après concernant :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise de la présentation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et les documents s'y rapportant, approuve lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 184 677 euros.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

L'associé unique donne en conséquence au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 330 607 Euros de la manière suivante :

Affectation :	Report à Nouveau :	3 784 151 Euros
	Résultat :	184 677 Euros
	Solde en Report à Nouveau	<u>3 968 828 Euros</u>

Après cette décision, le report à nouveau s'élèvera à : 3 968 828 Euros.

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et toutes formalités légales qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président.

L'associé unique
Pour la société STRATECH
M. Luc HELIOT



M. Luc HELIOT, Président

